



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions/Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
See herein for bid submission
instructions/

Voir la présente pour les
instructions sur la présentation
d'une soumission

NA
Ontario

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada
Ontario Region
10th Floor, 4900 Yonge Street
Toronto
Ontario
M2N 6A6

Title - Sujet Environmental Chambers	
Solicitation No. - N° de l'invitation 23240-220480/B	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client 23240-22-0480	Date 2022-03-17
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$TOR-006-8198	
File No. - N° de dossier TOR-1-44115 (006)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Daylight Saving Time EDT on - le 2022-03-23 Heure Avancée de l'Est HAE	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Liao, Guo	Buyer Id - Id de l'acheteur tor006
Telephone No. - N° de téléphone (416) 697-9289 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Natural Resources Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La présente modification n° 001 vise ce qui suit :

A) Questions et réponses

A) Questions et réponses

Q1. En ce qui concerne le point 6.4.2 Date de livraison, le Canada accepterait-il une livraison entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 mars 2023?

Réponse 1 : Oui. La date limite de livraison d'une unité est fixée au 31 mars 2023. Une unité peut être livrée au plus tôt le 31 décembre 2022. Une date située entre ces deux limites est ce qui est souhaité.

Q2. En ce qui concerne la spécification technique 1.1 « Volume intérieur (de croissance) minimal : 29 pieds cubes », le Canada accepterait-il un volume intérieur de croissance de 27,6 pieds cubes?

Réponse 2 : NON. Un volume de 27,6 pieds n'est pas acceptable, car il est inférieur aux 29 pieds cubes spécifiés.

Q3. En ce qui concerne la spécification technique 2.2 « Extérieur : acier électrozingué extérieur de calibre 18 (épaisseur minimale), acier inoxydable, aluminium ou autre matériau approuvé », le Canada accepterait-il un extérieur en acier galvanisé de calibre 24 revêtu de peinture humide?

Réponse 3 : NON. L'acier galvanisé plus fin de calibre 24 (qui doit être de calibre 18 au minimum, conformément à la spécification technique 2.2), revêtu de peinture humide (qui doit être revêtu de peinture en poudre, conformément à la spécification technique 2.14) ne sont pas acceptables.

Q4. En ce qui concerne la spécification technique 2.3 « Intérieur : acier électrozingué de calibre 22 (épaisseur minimale), acier inoxydable, aluminium ou autre matériau approuvé », est-ce que le Canada accepterait un intérieur en acier galvanisé de calibre 26 blanc réfléchissant revêtu de peinture humide?

Réponse 4 : NON. L'acier galvanisé plus fin de calibre 26 (qui doit être de calibre 22 au minimum, conformément à la spécification technique 2.3), revêtu de peinture humide (qui doit être revêtu de peinture en poudre, conformément à la spécification technique 2.13) ne sont pas acceptables.

Q5. En ce qui concerne la spécification technique 2.6 « Épaisseur de la paroi : 2 po (minimum) », le Canada accepterait-il une épaisseur de paroi de 1,75 po?

Réponse 5 : NON. Une d'une épaisseur inférieure à 1,75 po n'est pas acceptable.

Q6. En ce qui concerne la spécification technique 2.13 « Finition intérieure : revêtement en poudre blanche cuit au four à haute température, hautement réfléchissant, ou une alternative approuvée », est-ce que le Canada accepterait un intérieur en acier galvanisé de calibre 26 blanc réfléchissant revêtu de peinture humide?

Réponse 6 : NON. L'acier galvanisé plus fin de calibre 26 (qui doit être de calibre 22 au minimum, conformément à la spécification technique 2.3), revêtu de peinture humide (qui doit être revêtu de peinture en poudre, conformément à la spécification technique 2.13) ne sont pas acceptables.

Q7. En ce qui concerne la spécification technique 2.14 « Finition extérieure : revêtement en poudre cuit à haute température ou alternative approuvée. La couleur doit provenir de la palette standard du fabricant », le Canada accepterait-il un extérieur en acier galvanisé de calibre 24 revêtu de peinture humide? La couleur de la peinture extérieure est une couleur standard du fabricant (vert).

Réponse 7 : NON. L'acier galvanisé plus fin de calibre 24 (qui doit être de calibre 18 au minimum, conformément à la spécification technique 2.2), revêtu de peinture humide (qui doit être revêtu de peinture en poudre, conformément à la spécification technique 2.14) ne sont pas acceptables.

Q8. En ce qui concerne la spécification technique 4.3 « La déshumidification doit être assurée par un serpentin de déshumidification dans le caisson, fonctionnellement indépendant, avec un réchauffeur pour maintenir la température intérieure. Contrôle de l'élimination de l'humidité inférieure à l'ambiante à 40 % (± 10 %), lumières allumées, pour toute température réglée entre 15 °C et 30 °C », le Canada accepterait-il le système de déshumidification suivant? Déshumidification par système de séchage par dessiccation : Grâce à un système de séchage par dessiccation, l'humidité est éliminée de l'air par de l'air comprimé. Le système nécessite un compresseur d'air pour fournir 12 pi³/min à 100 lb/po² (mano) (par d'autres). En utilisant un média déshydratant, l'humidité est retirée de l'air ambiant fourni par un compresseur. L'air sec est introduit selon les besoins dans l'air de la chambre pour atteindre les niveaux d'humidité prévus. Ajoute 7,5 po à la largeur totale de l'unité.

Réponse 8 : NON. Un système de séchage par dessiccation n'est pas une alternative acceptable.

Q9. En ce qui concerne la spécification technique 9.3 « Connectivité : le contrôleur de l'unité doit être équipé en usine d'un réseau local (LAN) et d'une connectivité Bluetooth, pour permettre la programmation et la surveillance des caissons à partir d'ordinateurs de bureau », pouvez-vous confirmer que la programmation et le contrôle des chambres à partir des ordinateurs de bureau peuvent être effectués avec un réseau local (LAN) ou un réseau Internet/Wi-Fi?

Réponse 9 : La réponse comprend deux parties :

Partie 1 – Le contrôleur de l'unité doit être équipé en usine d'un réseau local (LAN) et de la connectivité Bluetooth.

N° de l'invitation – Solicitation No.
23240-220480/B
N° de réf. du client – Client Ref. No.
23240-220480

N° de la modif. – Amd. No.
001
N° du dossier – File No.
TOR-1-44115

Id de l'acheteur – Buyer ID
TOR006
N° CCC/CCC No. – N° VME/FMS No.

Partie 2 – Les caractéristiques de la partie 1 permettront de programmer et de contrôler les chambres à partir d'ordinateurs de bureau (non exclusifs, conformément à la spécification technique 9.4.2).

Toutes les parties de la section 9 des spécifications techniques (9.1 à 9.5) doivent également s'appliquer.

Q10. En ce qui concerne la spécification technique 2.8 « Plancher intérieur : acier inoxydable de calibre 22 (épaisseur minimale) équipé d'un drain de plancher et d'un ensemble de tuyaux », le Canada accepterait-il un plancher en acier galvanisé blanc de calibre 26 équipé d'un drain de plancher et d'un tuyau?

Réponse 10 : NON. l'acier galvanisé blanc de calibre 26 n'est pas acceptable. Il est nécessaire d'utiliser de l'acier inoxydable de calibre 22 au minimum pour une plus grande solidité et une meilleure résistance à la corrosion.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.